

Fiche synthétique

Cession de la pleine propriété de la parcelle section AK numéro 194 sise 11 Chemin de la Bordina à Beausoleil (06240).

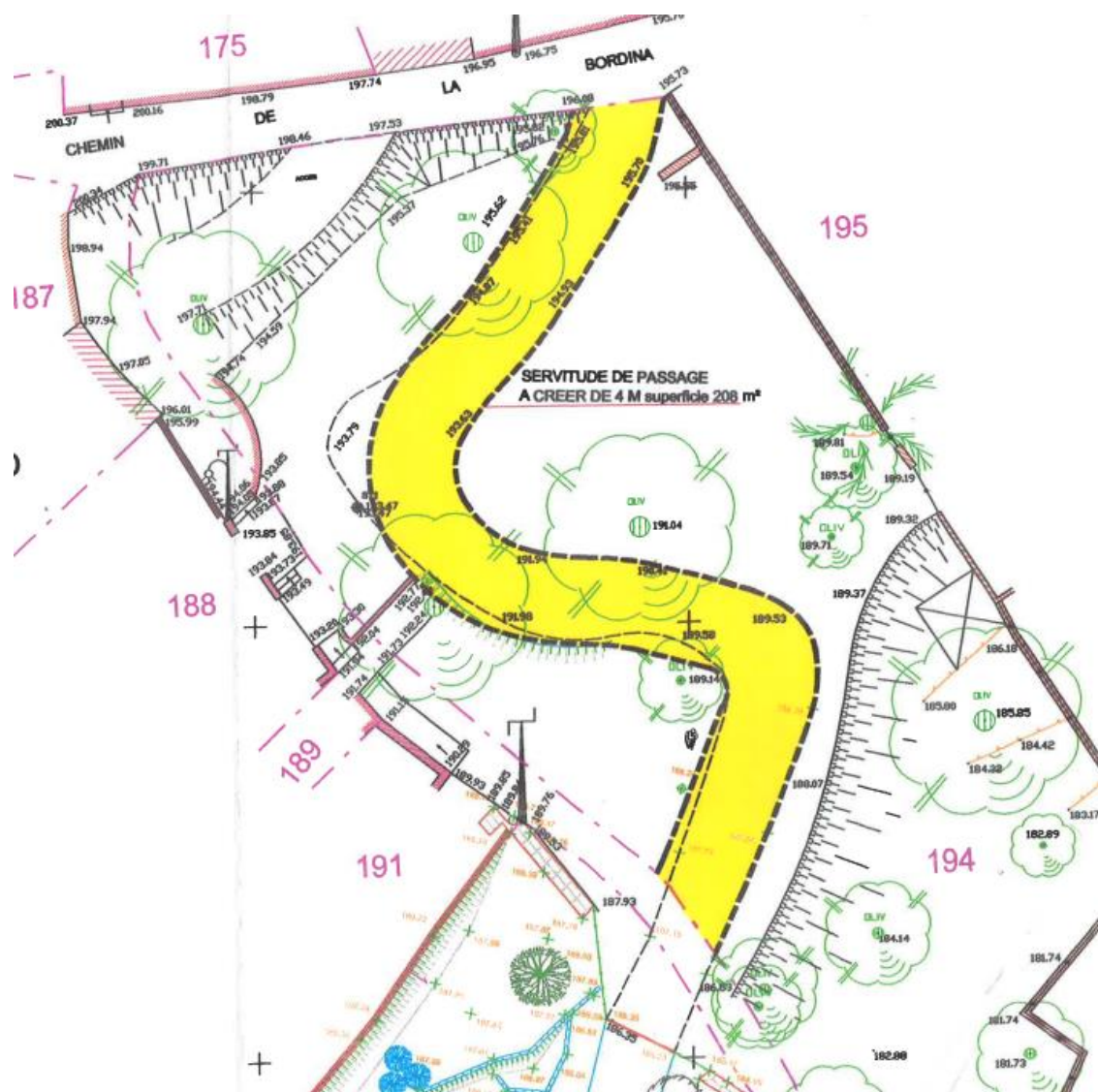
Préambule

La Commune de Beausoleil se situe dans la partie est du Département des Alpes-Maritimes, en frontière de la Principauté de Monaco. Elle s'étend sur une superficie d'environ 279 hectares pour une population de 13 280 habitants en 2023. Ville récente créée en 1904, elle est fortement influencée par la proximité avec la Principauté de Monaco à travers notamment les domaines de l'urbanisme, de l'emploi et du transport. La collectivité se caractérise également par une déclivité notable qui offre un maillage important d'escaliers.

Caractéristiques de la parcelle



La parcelle section AK numéro 194 est une parcelle non bâtie d'une contenance de 1 260 m². Elle fait l'objet de stationnements non réglementés et demeure accessible au public. Un acte de servitude de passage a été établi au profit de la parcelle AK 192.



Règlementation d'urbanisme

Commune membre de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, la Ville dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2008, dans une dernière version exécutoire en date du 19 avril 2022. Ce Plan Local d'Urbanisme est en cours de révision. Le projet de PLU révisé a été arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2023.

L'ensemble des éléments du PLU en cours de révision est disponible à l'adresse suivante :

<https://villedebeausoleil.fr/arret-du-plan-local-durbanisme/>

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme en cours de révision, la parcelle a vocation à être classée en zone UD avec des droits à construire limités et une exigence d'espaces de pleine terre renforcée. La désimperméabilisation du site sera notamment un enjeu en cas de projet de construction envisagé par l'acquéreur.

Les personnes intéressées par l'acquisition du terrain sont donc fortement invitées à prendre connaissance de ces éléments.